

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR L'OCCUPATION D'UN ESPACE PUBLIC EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE PARKINGS AU CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE

ARTICLE 1. Autorité gestionnaire accordant l'autorisation

Centre hospitalier de Libourne

112 rue de la Marne

33500 Libourne

Représenté par Monsieur Christian SOUBIE, Directeur Général

Article 2 : Objet :

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à l'aménagement et l'exploitation de places de stationnement sur les terrains du centre hospitalier de Libourne.

Le centre hospitalier de Libourne a été sollicité par l'HAD des Vignes et des Rivières pour l'aménagement et l'exploitation de places de stationnement sur les terrains du centre hospitalier de Libourne.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public en vue de la réalisation d'un projet similaire, de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Article 3 : Description

Typologie de titre d'occupation envisagée : Convention d'occupation temporaire de domaine, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Bénéficiaire au titre de la manifestation spontanée : HAD des Vignes et des Rivières

Durée du titre d'occupation proposé : 10 ans.

Durée envisagée : La convention sera conclue à compter de sa signature par les parties, pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques). Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

Caractéristiques principales : Les deux terrains repérés selon l'annexe 1

Investissement(s) prévu(s) par le bénéficiaire : Aménagement des places de parking.

A l'échéance de la convention, les biens construits par le bénéficiaire pourront revenir à la personne publique contractante.

Activité économique envisagée par le bénéficiaire : Hospitalisation à domicile

Cette occupation du domaine public sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance dont le montant et les modalités de paiement seront fixées ultérieurement et ce, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Critères d'attribution

Si aucun autre porteur de projet ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le présent avis, le centre Hospitalier de Libourne pourra attribuer à l'HAD des Vignes et des Rivières une convention d'occupation temporaire selon les principales caractéristiques précisées ci-dessus. Si un candidat supplémentaire se manifeste et remet une proposition complète avant la date limite de réception des propositions, le centre hospitalier de Libourne analysera les propositions et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement des propositions définis ci-dessous :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique jugée au regard de la notice technique	50.0
1.1 - Pertinence de l'aménagement, 1.2 - Pertinence du planning envisagé	
2 - Qualité du projet de convention d'occupation temporaire du domaine public proposé par le candidat	30.0
3 - Qualité environnementale du projet	10.0
3.1 - Intégration paysagère, 3.2 - Prise en compte des enjeux environnementaux,	

Remise des plis le 01/09/2026 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Tout porteur de projet intéressé par l'occupation partielle du site visé par la manifestation d'intérêt spontanée de l'HAD des Vignes et des rivières souhaitant présenter un projet peut se manifester en remettant leur proposition au centre hospitalier de Libourne :

Par courrier recommandé avec accusé de réception ou par dépôt contre récépissé (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h), à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de Libourne Pavillon 1 DFTTB 112 rue de la Marne 33500 LIBOURNE
--